



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°33-2021-224

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2021

Sommaire

DDTM GIRONDE / SUAT

33-2021-11-26-00002 - Arrêté de présidence CDAC 08-12-2021 (2 pages) Page 3

DES DEN Gironde / DAG

33-2021-11-18-00005 - Arrêté du 18 novembre 2021 Mesures de carte scolaire année 2021-2022 (29 pages) Page 6

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BORDEAUX / SGI

33-2021-11-26-00004 - DINA-decision 2021-02-delegation signature_droit de transaction_1er dec 2021 (1 page) Page 36

33-2021-11-26-00003 - DINA-decision du 26-11-2021-delegation signature_representation en justice (2 pages) Page 38

DDTM GIRONDE

33-2021-11-26-00002

Arrêté de présidence CDAC 08-12-2021



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Urbanisme Aménagement et Transport
Unité Planification**

Arrêté du 15 NOV. 2021

Autorisant M. Christophe NOËL du PAYRAT

Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde

à présider la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

du 08 décembre 2021

La Préfète de la Gironde

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU les articles L751-1 à L752-27 du code de commerce portant composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au Préfet une compétence de droit commun pour prendre des décisions précitées ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment ses articles 43 et 57 ;

VU le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

VU le décret ministériel du 27 mars 2019 nommant Mme Fabienne BUCCIO Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

VU le décret ministériel du 21 août 2020 nommant M. Christophe NOËL du PAYRAT sous-préfet hors classe, Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 mars 2015 portant désignation des membres de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Gironde modifié le 01/12/2017, le 04/05/2018, le 17/09/2019, le 27/07/2020 et le 04/02/2021 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

Cité administrative
2 rue Jules Ferry – BP 90
33090 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 93 30 33
www.gironde.gouv.fr

1/2

ARRÊTE

Article premier : M. Christophe NOËL du PAYRAT Secrétaire Général de la Gironde est autorisé à présider la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 08 décembre 2021.

Article 2 : Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Bordeaux, le 15 NOV. 2021
La Préfète,



Fabienne BUCCIO

DES DEN Gironde

33-2021-11-18-00005

Arrêté du 18 novembre 2021 Mesures de carte
scolaire année 2021-2022

Arrêté du 18 novembre 2021
relatif aux mesures de carte scolaire au titre de l'enseignement
public dans le premier degré pour la rentrée 2021

- VU l'article L.211-1 du code de l'éducation
l'article L.212-1 du code de l'éducation
l'article D.211-9 du code de l'éducation
- VU l'avis émis par le Comité Technique Spécial Départemental
en date du 08 avril 2021, du 7 septembre 2021 et du 21 octobre 2021
- VU l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Education Nationale
en date du 09 avril 2021 et du 22 octobre 2021

A R R E T E

ARTICLE I -

Est proposé un ajustement des circonscriptions afin d'améliorer la cohérence écoles/secteur de collège :

- L'école primaire Manon Cormier à LARUSCADE (2149G) (BLAYE) est transférée sur la circonscription de SAINT ANDRÉ DE CUBZAC en raison de son rattachement au secteur du nouveau collège de Marsas.
- L'école primaire Marie Curie à BORDEAUX (3466N) (BORDEAUX CENTRE) est transférée sur la circonscription de BORDEAUX BOUSCAT en raison de son rattachement au secteur de collège de Cassagnol.

ARTICLE II -

Sont créées les écoles suivantes :

◆ Ecole primaire Modeste Testas à BORDEAUX (BORDEAUX BOUSCAT)

(Validée par le conseil municipal du 26 janvier 2021)

➤ **Structure rentrée 2021**

■ **Primaire Modeste Testas (3494U)**

- 6 classes maternelles par transfert de 6 classes de l'école Daney (3380V)
- 9 classes élémentaires par transfert de 9 classes de l'école Daney (3380V)
- 1 décharge de direction complète

◆ Ecole primaire Billie Holiday (ex Hortense) à BORDEAUX (BORDEAUX CENTRE)

(Validée par le conseil municipal du 26 janvier 2021)

➤ **Structure rentrée 2021**

■ **Primaire Billie Holiday (ex Hortense) (3493T)**

- 6 classes maternelles, dont 2 par transferts depuis l'école primaire Abadie et 3 attributions
- 3 classes élémentaires, 2 classes par transferts depuis l'école primaire Abadie et 1 attribution
- 0.5 décharge de direction

◆ Ecole primaire Thomas Pesquet (ex Les Planchettes à CASTELNAU DE MÉDOC (SUD MÉDOC)

(Validée par le conseil municipal du 17 novembre 2020)

➤ Structure rentrée 2021

- **Primaire Thomas Pesquet (ex Les Planchettes) (3492S)**
 - 2 classes maternelles par transferts depuis l'école maternelle Charmille
 - 2 classes élémentaires par transferts depuis l'école élémentaire Jalle
 - 2 attributions élémentaires dont 1 au titre de la direction d'école
 - 0.25 décharge de direction
- **Maternelle Charmille (0184W)**
 - 6 classes maternelles
 - 0.25 décharge de direction
- **Elémentaire Jalle (0593R)**
 - 11 classes élémentaires
 - 0.50 décharge de direction

◆ Ecole primaire Aimé Césaire à VILLENAVE D'ORNON (TALENCE)

(Validée par le conseil municipal du 23 février 2021)

➤ Structure rentrée 2021

- **Primaire Césaire (3490P)**
 - 1 classe maternelle par transfert depuis l'école primaire Verne (3310U)
 - 2 classes maternelles par transfert depuis l'école maternelle Ferry (2615N)
 - 1 classe élémentaire par transfert depuis l'école élémentaire Ferry (2157R)
 - 1 attribution de classe maternelle
 - 2 attributions de classes élémentaires dont 1 attribution au titre de la direction d'école
 - 0.25 décharge de direction
- **Maternelle Jules Ferry (2615N)**
 - 6 classes maternelles dont 2 attributions de classes maternelles
 - 0.25 décharge de direction
- **Elémentaire Jules Ferry (2157R)**
 - 8 classes élémentaires
 - 0.33 décharge de direction

ARTICLE III -

Sont fermées les écoles suivantes :

◆ Fermeture de l'école élémentaire SAINT VINCENT DE PERTIGNAS (1263U) : Transfert de 2 classes élémentaires vers l'école maternelle de SAINT JEAN DE BLAIGNAC (1157D) (LIBOURNE 1).

(validée par le registre des délibérations du SIRP le 09 juillet 2020)

➤ Structure rentrée 2021

- **Primaire St Jean de Blaignac (1157D)**
 - 1 classe maternelle
 - 2 classes élémentaires

◆ Fermeture de l'école primaire Abadie à BORDEAUX (3378T) : Transfert de 2 classes maternelles et de 2 classes élémentaires vers la nouvelle école Primaire Hortense à Bordeaux (3493T) (BORDEAUX CENTRE).

(Validée par le conseil municipal du 26 janvier 2021)

ARTICLE IV -

Est scindée l'école suivante :

L'école primaire Jules Verne (0333110U)

◆ **Ecole maternelle Jules Verne à VILLENAVE D'ORNON (TALENCE)**

(Validée par le conseil municipal du 23 février 2021)

➤ **Structure rentrée 2021**

■ **Maternelle Jules Verne (3491R)**

- 5 classes maternelles par transfert depuis l'école primaire Verne (3310U) dont 1 poste pour la direction
- 0.25 décharge de direction

■ **Elémentaire Jules Verne (3310U)**

- 8 classes élémentaires dont 1 poste pour la direction
- 0.33 décharge de direction

ARTICLE V -

Sont fusionnées les écoles suivantes :

◆ **Fusion de l'école maternelle Delta (2363P) et de l'école élémentaire Delta (1330S) au TEICH (ARCACHON SUD)**

(Sous réserve de la délibération du conseil municipal du 8 avril)

➤ **Structure rentrée 2021**

■ **Primaire (1330S)**

- 6 classes maternelle par transferts depuis l'école maternelle Delta
- 11 classes élémentaires
- 1 dispositif ULIS élémentaire
- 1 décharge de direction complète

◆ **Fusion de l'école maternelle Dumontet (0266K) et de l'école élémentaire Dumontet (0529W) de BOURG-SUR-GIRONDE (BLAYE)**

(validée par le conseil municipal du 27 février 2021)

➤ **Structure rentrée 2021**

■ **Primaire (0529W)**

- 3 classes maternelles
- 5 classes élémentaires et 1 attribution
- 1 dispositif ULIS élémentaire
- 0,50 de décharge de direction

◆ **Fusion de l'école maternelle de MONSÉGUR (2313K) et de l'école élémentaire de MONSÉGUR (2211Z) (LA RÉOLE)**

(Validée par le conseil municipal du 25 janvier 2021)

➤ **Structure rentrée 2021**

■ **Primaire (2211Z)**

- 2 classes maternelles
- 4 classes élémentaires
- 1 dispositif ULIS élémentaire
- 0.25 décharge de direction

◆ **Fusion de l'école maternelle Lapie (0312K) et de l'école élémentaire Lapie (2798M) de TALENCE (TALENCE)**

(Sous réserve de la délibération du conseil municipal du 29 mars 2021)

➤ **Structure rentrée 2021**

■ **Primaire (2798M)**

- 5 classes maternelles
- 9 classes élémentaires
- 1 décharge de direction complète

◆ **Fusion de l'école maternelle Ravel (2262E) et de l'école élémentaire Ravel (2267K) de TALENCE (TALENCE)**
(Sous réserve de la délibération du conseil municipal du 29 mars 2021)

➤ **Structure rentrée 2021**

■ **Primaire (2267K)**

- 2 classes maternelles
- 5 classes élémentaires
- 1 dispositif ULIS élémentaire
- 0.33 de décharge de direction

ARTICLE VI -

Sont transformées les écoles suivantes :

- ◆ Est transformée l'école élémentaire Delta du TEICH (1330S) en école primaire (ARCACHON SUD).
- ◆ Est transformée l'école élémentaire Dumontet de BOURG-SUR-GIRONDE (0529W) en école primaire (BLAYE).
- ◆ Est transformée l'école élémentaire de MONSÉGUR (2211Z) en école primaire (LA RÉOLE).
- ◆ Est transformée l'école maternelle de SAINT JEAN DE BLAIGNAC (1157D) en école primaire (LIBOURNE 1).
- ◆ Est transformée l'école primaire Jules Verne de VILLENAVE D'ORNON (3310U) en école élémentaire (TALENCE).
- ◆ Est transformée l'école élémentaire Lapie de TALENCE (2798M) en école primaire (TALENCE).
- ◆ Est transformée l'école élémentaire Ravel de TALENCE (2267K) en école primaire (TALENCE).
- ◆ Est transformée l'école maternelle de VALEYRAC en école primaire (1356V) (LESPARRE).
- ◆ Est transformée l'école maternelle de CABARA en école primaire (0554Y) (LIBOURNE 1).

ARTICLE VII –

Est créé le Regroupement Pédagogique Intercommunal suivant :

- ◆ **Création du R.P.I n° 84 CAMARSAC et CROIGNON (SUD ENTRE DEUX MERS) (régularisation de l'existant)**

➤ **Structure rentrée 2021 :**

■ **Primaire Camarsac (2220J)**

- 3 classes maternelles
- 6 classes élémentaires dont 1 attribution
- 0.50 de décharge de direction

ARTICLE VIII –

Est dissolu le Regroupement Pédagogique Intercommunal suivant :

- ◆ **R.P.I n°80 VERDELAIS (école primaire 2621V), SEMENS et ST GERMAIN DE GRAVE (SUD ENTRE DEUX MERS) (délibération municipale du 05 juillet 2021)**

ARTICLE IX –

Sont mises en œuvre les mesures d'organisation de service suivantes :

◆ Ecole primaire Nelson Mandela à BORDEAUX (3468R) (BORDEAUX BOUSCAT)

L'organisation de service mise en place à la rentrée 2020 (rattachement administratif de 2 postes à Nelson Mandela, pour exercice tout ou partie de l'année à l'école Vaclav Havel), prendra fin à la rentrée 2021.

◆ Ecole primaire Sempé à BORDEAUX (3360Y) (BORDEAUX BOUSCAT)

L'organisation de service mise en place à la rentrée 2020 (rattachement administratif de 6 postes à Sempé, pour exercice tout ou partie de l'année à l'école Daney), prendra fin à la rentrée 2021.

ARTICLE X -

Est transféré un poste d'adjoint élémentaire de l'école de CIVRAC EN MÉDOC (0635L) à l'école de VALEYRAC (1356V) (LESPARRE).

A.2 – COORDONNATEURS DÉPARTEMENTAUX

Sont transférés les coordonnateurs départementaux suivants :

- ◆ **Sont transférés deux postes de coordonnateur AESH** de la DSDEN (9999P) vers ASH BORDEAUX (3496W).
- ◆ **Sont transférés deux postes de coordonnateur CDO** de la DSDEN (9999P) vers ASH BORDEAUX (3496W).
- ◆ **Sont transférés deux postes alloués à la cellule départementale** de la DSDEN (9999P) vers ASH BORDEAUX (3496W).

ARTICLE XI -

Sont transférés les conseillers pédagogiques de circonscription suivants :

- ◆ **six postes de CPC** de la DSDEN (9999P) vers ASH BORDEAUX (3496W).
- ◆ **un poste de CPC professeur ressource départemental Trouble du Spectre Autistique** de l'IENA (1452Z) vers ASH BORDEAUX (3496W).

ARTICLE XII -

◆ **Est transféré le dispositif ULIS** de l'école élémentaire Schweitzer sur l'école maternelle Schweitzer à Bordeaux (3474X) (BORDEAUX CENTRE). (Régularisation de l'existant)

➤ **Structure rentrée 2021**

- **Maternelle Schweitzer (3474X)**
 - 7 classes maternelles
 - 0.25 décharge de direction
 - 1 dispositif ULIS maternelle
- **Elémentaire Schweitzer (3101S)**
 - 19 classes élémentaires
 - 1 décharge de direction complète

ARTICLE XIII -

Sont transférées de circonscription les unités d'enseignement suivantes :

- ◆ **de l'ASH OUEST (2275U) à l'ASH BORDEAUX (3496W) les établissements spécialisés suivants :**

- SESSAD Métropole à BÈGLES (3371K),
- Hôpital de jour Caychac à BLANQUEFORT (2548R),
- Centre de Ressources Autisme d'Aquitaine à BORDEAUX (3297E),
- Unité UPSILON CH. Perrens à BORDEAUX (3078S),
- Hôpital de jour Pomme Bleue à BORDEAUX (2641S),
- SESSAD Handicapés moteurs à BORDEAUX (3055S),
- SESSAD Bassin d'Arcachon à GUJAN-MESTRAS (3324J),
- CMPP à LE TEICH (3284R),
- Hôpital de jour Halloran à PESSAC (2694Z).

♦ de l'ASH EST (1876K) à l'ASH BORDEAUX (3496W) les établissements spécialisés suivants :

- Hôpital des enfants Pellegrin à BORDEAUX (2072Y),
- Hôpital de jour Oiseau Lyre à LÉOGNAN (2071X),
- Hôpital de jour Garderose à LIBOURNE (2541H),
- Hôpital de jour à PODENSAC (2842K),
- Hôpital de jour Rochereau à SAINT ANDRÉ DE CUBZAC (2840H),
- Hôpital de jour Demi-Lune à VILLENAVE D'ORNON (2695A).

ARTICLE XIV -

Est transféré le poste **UPE2A mobile** implanté à l'école Macé (2894S) à l'école Ferry de MERIGNAC (0903C) (BORDEAUX MÉRIGNAC).

ARTICLE XV -

Sont transférés les postes spécialisés dans la prévention des difficultés scolaires suivants:

♦ le poste de maître **E** de l'école élémentaire Albert Camus de FLOIRAC (0332271P) à l'école élémentaire Pierre et Marie Curie de FLOIRAC (0332270N) (BÈGLES FLOIRAC)

♦ le poste de maître **G** de l'école élémentaire Ferry à VILLENAVE D'ORNON (2157R) à l'école maternelle Jules Verne à VILLENAVE D'ORNON (3491R) (TALENCE).

♦ le poste de maître **E** de l'école primaire Ville à LACANAU (2793G) à l'école élémentaire La Jalle à CASTELNAU MÉDOC (0593R) (SUD MÉDOC).

♦ le poste de maître **E** de l'école élémentaire Caychac à BLANQUEFORT (0429M) à l'école Aline à ARSAC (0181T) (SUD MÉDOC).

♦ les postes de maître **E** de la circonscription Bordeaux Sud (1454B) à la circonscription Bordeaux Centre (2092V) dans les écoles suivantes :

- Carle Vernet élémentaire (0504U),
- Benauges élémentaire (2968X),
- Vieux Bordeaux élémentaire (0459V).

♦ le poste de maître **G** de la circonscription Bordeaux Sud (1454B) à la circonscription Bordeaux Centre (2092V) dans les écoles suivantes :

- Benauges élémentaire (2968X),

- Montaud élémentaire (0497L),
- Francin élémentaire (0453N),
- Somme élémentaire (2777P),
- Thiers élémentaire (0491E).

ARTICLE XVI –

Suite au redécoupage des circonscriptions de Bordeaux, sont transférés les postes de remplaçants TR suivants :

♦ de Bordeaux Centre (2092V) à Bordeaux Mérignac (1453A) pour les écoles suivantes :

- Barraud élémentaire (2772J),
- Johnston élémentaire (0468E),
- Lagrange maternelle (0246N),
- Saint Bruno élémentaire (0473K).

♦ de Bordeaux Sud (1454B) à Bordeaux Centre (2092V) pour les écoles suivantes :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| ▪ Antin maternelle (0257A), | ▪ Montaud élémentaire(0497L), |
| ▪ Béchage maternelle (0244L), | ▪ Nuyens maternelle (0253W), |
| ▪ Benauges maternelle (0233Z), | ▪ Nuyens élémentaire (0500P), |
| ▪ Benauges élémentaire (2968X), | ▪ Somme élémentaire (2777P), |
| ▪ Cazemajor élémentaire (2115V), | ▪ Thiers élémentaire (0491E), |
| ▪ Deyries élémentaire (0451L), | ▪ Thomas élémentaire (0444D), |
| ▪ Franc Sanson primaire (0494H), | ▪ Vieux Bordeaux (0459V), |
| ▪ Meunier élémentaire (0502S), | ▪ Yser maternelle (0261E). |
| ▪ Menuts élémentaires (2778R), | |

♦ de Bordeaux Centre (2092V) à Bordeaux Mérignac (1453A) pour les écoles suivantes :

- Lapie élémentaire (2823P),
- Stéhélin élémentaire (0522N),
- Poincaré élémentaire (2120A).

ARTICLE XVII –

Suite au redécoupage des circonscriptions de Bordeaux, sont transférés les postes de remplaçants TR Bis suivants:

♦ de Bordeaux Centre (2092V) à Bordeaux Mérignac (1453A) pour les écoles suivantes :

- Barraud élémentaire (2772J),
- Saint Bruno élémentaire (0473K).

♦ de Bordeaux Sud (1454B) à Bordeaux Centre (2092V) pour les écoles suivantes :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| ▪ Beck maternelle (0238E), | ▪ Henri IV primaire (0455R), |
| ▪ Benauges maternelle (0233Z), | ▪ Meunier élémentaire (0502S), |
| ▪ Bert élémentaire (0460W), | ▪ Montaud élémentaire (0497L), |

- Somme élémentaire (2777P),
- Thomas élémentaire (04444D),
- Vieux Bordeaux (0459V).

◆ de Bordeaux Centre (2092V) à Bordeaux Mérignac (1453A) pour les écoles suivantes :

- Cocteau élémentaire (0525S),
- Doumer élémentaire (0515F),
- Ferry maternelle (0514E),
- Poincaré élémentaire (2120A),
- Stéhélin élémentaire (0522N).

◆ de ASH OUEST (2275U) à ASH BORDEAUX (3496W) pour les écoles suivantes :

- ITEP Plein Air à ANDERNOS LES BAINS (1401U),
- IMP Le Tanneur à CARIGNAN DE BORDEAUX (2458T),
- IME Delmas à MÉRIGNAC (2844M),
- Hôpital de jour Halloran à PESSAC (2694Z).

◆ de ASH EST (1876K) à ASH BORDEAUX (3496W) pour les écoles suivantes :

- ITEP Domaine Saint Denis à AMBARÈS ET LAGRAVE (1399S),
- ITEP l'Hirondelle à ARTIGUES PRÈS BORDEAUX (2369W),
- ITEP Villa Flore à BORDEAUX (2277W),
- ITEP Mille Fleurs à CADAUJAC (1407A),
- ITEP Rive Droite Française Dolto à LIBOURNE (2231W),
- IME Château Terrien à LUSSAC (1412F),
- IMPRO Bel Air/ Vieux Moulin à TRESSES/YVRAC (1820Z).

ARTICLE XVII –

Sont transformés les postes ordinaires suivants :

◆ **le poste d'adjoint maternelle en poste d'adjoint élémentaire** à l'école Bertrine de BELIN BELIET (3230G) (ARCACHON SUD).

◆ **le poste d'adjoint élémentaire dédoublé en poste d'adjoint maternelle dédoublée** à l'école Sousa Mendès de BORDEAUX (3032S) (BORDEAUX BOUSCAT).

◆ **le poste d'adjoint maternelle ordinaire en poste d'adjoint maternelle dédoublée** à l'école Sousa Mendès à BORDEAUX (3032S) (BORDEAUX BOUSCAT).

◆ **le poste d'adjoint élémentaire en poste d'adjoint maternelle** à l'école de SAINT AVIT SAINT NAZAIRE (1098P) (LA RÉOLE).

◆ **le poste d'adjoint élémentaire en poste d'adjoint maternelle** à l'école Paul Bert de STE FOY LA GRANDE (2173H) (LA RÉOLE).

◆ **le poste d'adjoint maternelle en poste d'adjoint élémentaire** à l'école Hauteville de PAUILLAC (2895T) (LESPARRE).

◆ **le poste d'adjoint élémentaire en poste d'adjoint maternelle** à l'école de LES PEINTURES (0980L) (LIBOURNE 2).

- ◆ **le poste d'adjoint élémentaire en poste d'adjoint maternelle** à l'école de PORCHÈRES (1027M) (LIBOURNE 2).
- ◆ **deux postes d'adjoints maternelles dédoublées en postes d'adjoints maternelles ordinaires** à l'école Curie de FLOIRAC (2139W) (BÈGLES FLOIRAC).
- ◆ **le poste d'adjoint élémentaire ordinaire en poste d'adjoint maternelle ordinaire** à l'école Charles Martin à BORDEAUX (3049K) (BORDEAUX BOUSCAT).
- ◆ **deux postes d'adjoints maternelles ordinaires en postes d'adjoints maternelles dédoublées** à l'école Monnet à BORDEAUX (2127H) (BORDEAUX BOUSCAT).
- ◆ **le poste d'adjoint élémentaire dédoublé en poste d'adjoint maternelle dédoublée** à l'école Sempé à BORDEAUX (3360Y) (BORDEAUX BOUSCAT).
- ◆ **trois postes d'adjoints maternelles ordinaires en postes d'adjoints maternelles dédoublées** à l'école Carle Vernet à BORDEAUX (0235B) (BORDEAUX CENTRE).
- ◆ **le poste d'adjoint maternelle dédoublée en poste d'adjoint maternelle ordinaire** à l'école Billie Holiday à BORDEAUX (3493T) (BORDEAUX CENTRE).
- ◆ **le poste d'adjoint maternelle ordinaire en poste d'adjoint maternelle dédoublée** à l'école Menuts à BORDEAUX (0248R) (BORDEAUX CENTRE).
- ◆ **trois postes d'adjoints maternelles ordinaires en postes d'adjoints maternelles dédoublées** à l'école Trébod à BORDEAUX (1630T) (BORDEAUX CENTRE).
- ◆ **le poste d'adjoint maternelle ordinaire en poste d'adjoint maternelle dédoublée** à l'école Guesde de CENON (1775A) (ENTRE DEUX MERS).
- ◆ **le poste d'adjoint élémentaire ordinaire en poste d'adjoint maternelle dédoublée** à l'école Guesde de CENON (1775A) (ENTRE DEUX MERS).
- ◆ **Est transformé le poste d'adjoint maternelle ordinaire en poste d'adjoint élémentaire ordinaire** à l'école Bert de SAINTE FOY LA GRANDE (2173H) (LA RÉOLE). (Régularisation de l'existant).
- ◆ **Est transformé le poste d'adjoint élémentaire ordinaire en poste d'adjoint élémentaire dédoublée** à l'école de CIVRAC EN MEDOC (0635L) (LESPARRE).
- ◆ **Est transformé le poste d'adjoint élémentaire dédoublée en poste d'adjoint maternelle dédoublée** à l'école de SAINT SAUVEUR (2069V) (LESPARRE).
- ◆ **Est transformé le poste d'adjoint élémentaire dédoublée en poste d'adjoint maternelle dédoublée** à l'école de VENDAYS-MONTALIVET (1360Z) (LESPARRE).
- ◆ **Est transformé le poste d'adjoint maternelle ordinaire en poste d'adjoint élémentaire ordinaire** à l'école de CABARA (0554Y) (LIBOURNE 1).
- ◆ **Est transformé le poste d'adjoint maternelle dédoublée en poste d'adjoint élémentaire dédoublée** à l'école de PORCHÈRES (1027M) (LIBOURNE 2).
- ◆ **Est transformé le poste d'adjoint maternelle dédoublée en poste d'adjoint maternelle ordinaire** à l'école de PUJOLS (2064P) (LIBOURNE 2).
- ◆ **Est transformé le poste d'adjoint élémentaire dédoublée en poste d'adjoint élémentaire ordinaire** à l'école de SAINT ANTOINE SUR L'ISLE (1090F) (LIBOURNE 2).

ARTICLE XVIII –

♦ **Sont transformés les postes spécialisés suivants :**

♦ **deux postes maîtres G en maîtres E** dans les écoles suivantes :

- Jaurès élémentaire à PAREMPUYRE (2527T) (SUD MÉDOC),
- Bourg élémentaire à BLANQUEFORT (2616P) (SUD MÉDOC)

ARTICLE XIX –

Est transformé le poste d'ULIS TSA en poste d'ULIS TFC à l'école Aliénor d'Aquitaine de BELIN-BELIET (0405L) (ARCACHON SUD)

ARTICLE XX –

Sont fermés les postes d'enseignement préélémentaire et élémentaire dans les écoles suivantes :

- Cf. annexe n° 1 en pièce jointe

ARTICLE XXI –

Sont fermés les dispositifs ULIS dans les écoles suivantes :

- ♦ **le dispositif ULIS maternelle** de l'école Aliénor d'Aquitaine à BELIN-BELIET (0405L) (ARCACHON SUD).
- ♦ **le dispositif ULIS maternelle** de l'école Jules Guesde à CENON (1775A) (ENTRE DEUX MERS).

ARTICLE XXII –

Sont fermés les postes de Conseillers Pédagogiques de Circonscription suivants :

- ♦ **1 poste de conseiller pédagogique** alloué à la formation mathématiques (1446T) (LANGON).
- ♦ **1 poste de conseiller pédagogique** à la circonscription de BORDEAUX MÉRIGNAC (1453A).

ARTICLE XXIII –

Est fermé 1 poste de chargé de mission pôle formation et numérique sur la circonscription du PÔLE FORMATION ET NUMÉRIQUE (3220W).

ARTICLE XXIV –

♦**Est fermé le dispositif TPS** à l'école primaire Hauteville de PAUILLAC (2895T) (LESPARRE).

ARTICLE XXV –

♦ **Sont fermés 7 postes de formateurs mathématiques** dans les circonscriptions suivantes :

- BLAYE (1445S),
- ENTRE DEUX MERS (1444R),
- LA RÉOLE (1449W)
- LESPARRE (1447U),
- LIBOURNE 2 (2274T),
- LORMONT (1635Y),
- ST ANDRÉ DE CUBZAC (2529V).

ARTICLE XXVI –

♦ **Est fermé le poste d’enseignant référent** implanté sur le collège de LATRESNE (1620G).

ARTICLE XXVII –

Sont fermés les postes de Plus de Maîtres Que de Classes dans les écoles suivantes :

- Élémentaire Bonheur à BASSENS (2482U) (BÉGLÉS FLOIRAC),
- Élémentaire Anne Sylvestre à BORDEAUX (2860E) (BORDEAUX BOUSCAT),
- Élémentaire Cazemajor à BORDEAUX (2115V) (BORDEAUX CENTRE),
- Primaire Buisson à MÉRIGNAC (0906F) (BORDEAUX MÉRIGNAC),
- Élémentaire Drouin à BAZAS (2854Y) (LANGON),
- Élémentaire à SAINT DENIS DE PILE (1120N) (LIBOURNE 1),
- Élémentaire La Gorp à AMBARÈS ET LAGRAVE (0322W) (LORMONT),
- Élémentaire Lacoume à CRÉON (2219H) (SUD ENTRE DEUX MERS),
- Élémentaire Moulin à VILLENAVE D’ORNON (1473X) (TALENCE).

ARTICLE XXVIII –

Sont fermés 2 postes de remplaçants (TR) dans les écoles suivantes :

- Primaire Ménhir à SAINT SULPICE DE FALEYRENS (2171F) (LIBOURNE 1),
- Élémentaire Amitié à ARVEYRES (0351C) (LIBOURNE 1).

ARTICLE XXIX –

Suite aux modifications du barème des décharges de direction pour les écoles de 9 et 13 classes, les quotités de décharge de direction supplémentaires accordées à la rentrée 2020 pour les écoles suivantes sont supprimées :

- BOURG primaire (0529W) (BLAYE) : **0,25**
- Barbou élémentaire à CARBON BLANC (2077D) (LORMONT) : **0,25**
- La Fontaine élémentaire à MARTIGNAS SUR JALLE (0894T) (SAINT MEDARD EN JALLE) : **0,25**
- CEZAC primaire (2660M) (SAINT ANDRE DE CUBZAC) : **0.25**
- MACAU élémentaire (2874V) (SUD MEDOC) : **0,25**

ARTICLE XXX –

Sont créés les postes d’enseignement préélémentaire et élémentaire dans les écoles suivantes :

- Cf. annexe n°1 en pièce jointe

ARTICLE XXXI –

Sont créés les postes spécialisés au titre du handicap et des enfants malades dans les écoles suivantes :

- ◆ un poste d'adjoint à l'IME « APAJH33 » à EYSINES (3081V) (ASH OUEST).
- ◆ un demi-poste d'adjoint à l'IEM Jardin d'enfants spécialisé Arc en Ciel de PESSAC (3085Z) (ASH OUEST).
- ◆ un poste au titre de l'autisme à l'école maternelle Bourg à AMBARÈS ET LAGRAVE(0214D) (LORMONT).
- ◆ un poste de chargé de mission MDPH à la DSDEN (9999P).
- ◆ un poste d'enseignant spécialisé pour un an à l'hôpital Charles Perrens (3078S) (ASH BORDEAUX).

ARTICLE XXXII –

Sont créés 4 ETP d'enseignants référents sur les collèges suivants :

- LUSSAC (0093X),
- LÉOGNAN (2244K),
- MIOS (3329P),
- SAINT ANDRÉ DE CUBZAC (1757F).

ARTICLE XXXIII –

Sont créés 8 demi-postes de conseillers pédagogiques dans les circonscriptions suivantes :

- ARCACHON NORD (3037X)
- ARCACHON SUD (1451Y)
- BORDEAUX MÉRIGNAC (1453A)
- GRADIGNAN (2091U)
- PESSAC (1457E)
- ST MÉDARD EN JALLES (1455C)
- SUD MÉDOC (1456D)
- TALENCE (1443P)

ARTICLE XXXIV –

Sont créés 5 postes de conseillers pédagogiques dans les circonscriptions suivantes :

- BLAYE (1445S),
- ENTRE DEUX MERS (1444R),
- LESPARRE (1447U),
- LIBOURNE 2 (2274T),
- LORMONT (1635Y).

ARTICLE XXXV –

Sont créés 16 ETP de remplaçants de secteur (TRS) exclusivement dédiés au remplacement des directeurs d'écoles de 1 à 3 classes, dont les secteurs d'interventions sont répartis dans les circonscriptions suivantes :

- **LESPARRE (1447U) et SUD MÉDOC (1456D)**
 - Rattachement administratif : ARCINS (0342T) (SUD MÉDOC).

- **LIBOURNE 1 (1448V) et LIBOURNE 2 (2274T)**
 - Rattachement administratif : Saint Exupéry à LIBOURNE (0286G) (LIBOURNE 1),
 - Rattachement administratif : PUISSEGUIN (1042D) (LIBOURNE 2),
 - Rattachement administratif : ST PEY DE CASTET (1221Y) (LIBOURNE 1).
- **GRADIGNAN (2091U) et ARCACHON SUD (1451Y)**
 - Rattachement administratif : GUILLOS (0750L) (GRADIGNAN).
- **ARCACHON NORD (3037X), SAINT MÉDARD EN JALLES (1455C), PESSAC (1457E)**
 - Rattachement administratif : Pierrettes maternelle à CESTAS (2629D) (PESSAC).
- **BORDEAUX MÉRIGNAC (1453A) et TALENCE (1443P)**
 - Rattachement administratif : Jaurès maternelle à TALENCE (0309G) (TALENCE).
- **BLAYE (1445S)**
 - Rattachement administratif : SAUGON (1287V) (BLAYE),
 - Rattachement administratif : ST ANDRONY (1086B) (BLAYE).
- **ENTRE DEUX MERS (1444R) et SAINT ANDRÉ DE CUBZAC (2529V)**
 - Rattachement administratif : ST ROMAIN LA VIRVÉE (1234M) (SAINT ANDRÉ DE CUBZAC),
 - Rattachement administratif : BAYAS (0383M) (SAINT ANDRÉ DE CUBZAC).
- **LANGON (1446T) et SUD ENTRE DEUX MERS (3384Z)**
 - Rattachement administratif : CAPIAN (0575W) (SUD ENTRE DEUX MERS),
 - Rattachement administratif : LE NIZAN (0961R) (LANGON),
 - Rattachement administratif : BOMMES (0436V) (LANGON).
- **LA RÉOLE (1449W)**
 - Rattachement administratif : PUYBARBAN (3014X) (LA RÉOLE),
 - Rattachement administratif : ST FERME (1133C) (LA RÉOLE).

ARTICLE XXXVI –

Sont créés les postes de remplaçants (TR) dans les écoles suivantes :

- Élémentaire Ballion à LE BARP (0373B) (ARCACHON NORD),
- Primaire Rosa Bonheur à BLAYE (2481T) (BLAYE),
- Élémentaire Anne Sylvestre à BORDEAUX (2860E) (BORDEAUX BOUSCAT),
- Maternelle Prévert à BRUGES (2669X) (BORDEAUX BOUSCAT),
- Élémentaire Jaurès à LE BOUSCAT (2821M) (BORDEAUX BOUSCAT),
- Élémentaire Bert à BORDEAUX (0460W) (BORDEAUX CENTRE),
- Primaire Marie Curie à BORDEAUX (3466N) (BORDEAUX CENTRE),

- Primaire Simone Veil à BORDEAUX (3424T) (BORDEAUX CENTRE),
- Maternelle Cabiran à MÉRIGNAC (1479D) (BORDEAUX MÉRIGNAC),
- Élémentaire Jaurès II à MÉRIGNAC (0913N) (BORDEAUX MÉRIGNAC),
- Élémentaire Bouche à IZON (2310G) (ENTRE DEUX MERS),
- Maternelle St Exupéry à LANGON (3103U) (LANGON),
- Maternelle Les petits galopins à ST LAURENT DE MEDOC (2359K) (LESPARRE),
- Primaire Saint Exupéry à ABZAC (0317R) (LIBOURNE 2),
- Maternelle Episkopi à CASTILLON LA BATAILLE (0273T) (LIBOURNE 2),
- Élémentaire Jean Elie Jambon à COUTRAS (0646Y) (LIBOURNE 2),
- Primaire de SAINT GENÈS DE FRONSAC (1142M) (SAINT ANDRÉ DE CUBZAC),
- Primaire de VILLEGOUGE (1376S) (SAINT ANDRÉ DE CUBZAC),
- Élémentaire Centre à LE HAILLAN (2631F) (SAINT MÉDARD EN JALLES),
- Élémentaire Cantois à PORTE DE BENAUGE (0574V) (SUD ENTRE DEUX MERS),
- Élémentaire Lacoume à CREON (2219H) (SUD ENTRE DEUX MERS),
- Primaire à LISTRAC-MÉDOC (2794H) (SUD MÉDOC).

ARTICLE XXXVII –

Est créé un poste occitan à l'école Langevin de BÈGLES (0394Z) (BÈGLES FLOIRAC).

➤ Cf. annexe n°1 en pièce jointe

➤ **Structure rentrée 2021**

- 9 classes élémentaires
- 1 classe occitan
- 1 dispositif ULIS élémentaire
- 0.5 décharge de direction

ARTICLE XXXVIII –

Est créé un dispositif EFIV sur l'école primaire de ST MAGNE DE CASTILLON (1183G) (LIBOURNE 2).

ARTICLE XXXIX –

Est attribué un poste UPE2A sur l'école élémentaire Montesquieu à PESSAC (2135S) (PESSAC)

ARTICLE XL –

Sont modifiées les quotités de décharge de direction suivantes suite aux mesures de carte scolaire et à la modification du barème pour les écoles de 9 et 13 classes :

➤ Cf. annexe n°1 en pièce jointe

ARTICLE XLI –

Est modifiée la décharge de direction sur l'école suivante :

▪ CASTILLON LA BATAILLE (0599X) (LIBOURNE 2) : 0,75 ⇒ 1 (maintien provisoire de la décharge initiale suite au retrait d'une classe).

ARTICLE XLII –

Sont créées, au titre de missions particulières au service des circonscriptions, les décharges complémentaires suivantes :

- André Vallaeys élémentaire à BLAYE (0433S) (BLAYE) : **0,25 ⇒ 0,33**
- REIGNAC primaire (2578Y) (BLAYE) : **0,25 ⇒ 0,33**
- Simone Veil élémentaire à LIBOURNE (0845P) (LIBOURNE1) : **0,25 ⇒ 0,33**
- Les Mouettes primaire à ARCACHON (0337M) (ARCACHON SUD) : **0,33 ⇒ 0,50**
- Georges Brassens élémentaire à ST CIERS SUR GIRONDE (2066S) (BLAYE) : **0,33 ⇒ 0,50**
- LA LANDE DE FRONSAC élémentaire (2661N) (SAINT ANDRÉ DE CUBZAC) : **0,33 ⇒ 0,50**
- France Gall élémentaire à LANTON (0812D) (ARCACHON NORD) : **0,50 ⇒ 0,75**
- Rosa Bonheur à BLAYE (2481T) (BLAYE) : **0,50 ⇒ 0,75**
- Centre II élémentaire à LE BOUSCAT (0533A) (BORDEAUX BOUSCAT) : **0,50 ⇒ 0,75**
- Beaugency élémentaire à LEPARRE-MÉDOC (0834C) (LESPARRE) : **0,50 ⇒ 0,75**
- Paul Fort élémentaire à LORMONT (0862H) (LORMONT) : **0,50 ⇒ 1**
- Jean Jaurès élémentaire à PAREMPUYRE (2527T) (SUD MÉDOC) : **0,50 ⇒ 1**
- Lac Vert primaire à BIGANOS (3197W) (ARCACHON NORD) : **0,75 ⇒ 1**
- Gustave Eiffel primaire à CUBZAC LES PONTS (0653F) (SAINT ANDRÉ DE CUBZAC) : **0,75 ⇒ 1**
- Élémentaire à SAINT CIERS D'ABZAC (1111D) (SAINT ANDRÉ DE CUBZAC) : **0,25 ⇒ 0,33**
- Episkopi maternelle à CASTILLON LA BATAILLE (0273T) (LIBOURNE 2) : **0,25 ⇒ 0,50**
- Montesquieu primaire à BARON (0372A) (SUD ENTRE DEUX MERS) : **0,25 ⇒ 0,50**
- Maternelle à PUGNAC (2338M) (BLAYE) : **0,25 ⇒ 0,50**
- Bourg maternelle à AMBARÈS ET LAGRAVE (0214D) (LORMONT) : **0,33 ⇒ 0,50**
- Meunier élémentaire à BORDEAUX (0502S) (BORDEAUX CENTRE) : **0,50 ⇒ 0,75**
- Deyries élémentaire à BORDEAUX (0451L) (BORDEAUX CENTRE) : **0,50 ⇒ 0,75**
- Pagnol élémentaire à LÉOGNAN (2122C) (GRADIGNAN) : **0,75 ⇒ 1**
- Coutures primaire à SAINT QUENTIN DE BARON (2600X) (LIBOURNE 1) : **0,75 ⇒ 1**
- Anatole France maternelle à BORDEAUX (0231X) (BORDEAUX CENTRE) : **0,33 ⇒ 0,50**

ARTICLE XLIII –

♦ **Est créée au titre de la coordination de l'observatoire de la réussite du Libournais, projet territorial langues,** une décharge supplémentaire de 0,5 ETP sur l'école primaire EPINETTE à LIBOURNE (0847S) (LIBOURNE 1) : **0,50 ⇒ 1**

ARTICLE XLIV –

♦ **Est créée, au titre du contexte scolaire**, une décharge supplémentaire de 0.17 ETP sur l'école primaire RAVEL à TALENCE (2267K) (TALENCE) : **0.33 ⇒ 0.50**

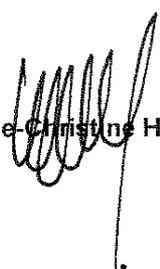
ARTICLE XLV –

♦ **Sont maintenues, pour une année scolaire**, les décharges de direction suivantes :

- Primaire à CARS (0332151J) (BLAYE). **0.25**
- Rebeyrol maternelle à CANEJAN (2714W) (GRADIGNAN) : **0,25**
- Soc Primaire à ST SEURIN DE CADOURNE (1244Y) (LESPARRE) : **0.25**
- Bourg maternelle à ARVEYRES (2038L) (LIBOURNE 1) : **0.25**

A Bordeaux, le 18 novembre 2021

**Pour la rectrice et par délégation,
l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique
des Services de l'Education Nationale de la Gironde**


Marie-Cristine HEBRARD

UAI	RPI	CIRCONSCRIPTIONS	COMMUNE	ÉCOLE	TYPE	IPS 2020	ATT	RET	OBSERVATIONS	Structure R20	Décharge de direction R20	Structure R21	Décharge de direction R21	Variation décharge de direction
0332154M		ARCACHON NORD	ANDERNOS LES BAINS	BÉTEY	PRIM	116.9			Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0330327B		ARCACHON NORD	ANDERNOS LES BAINS	CAPSUS	ELEM	120.2	1		1 attribution de classe élémentaire ordinaire	8	0.33	9	0.5	0.17
0330218H		ARCACHON NORD	AUDENGE	VALETON DE BOISSIÈRE	MAT			1	1 retrait de classe maternelle	11	0.5	10	0.5	
0331768T		ARCACHON NORD	AUDENGE	VALETON DE BOISSIÈRE	ELEM	110.0	1		1 attribution de classe élémentaire	17	1	18	1	
0333197W		ARCACHON NORD	BIGANOS	LAC VERT	PRIM	107.0		2	1 retrait de classe maternelle 1 retrait de classe élémentaire 0,25 de décharge de direction supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription soit une décharge complète	15	1	13	0.75	-0.25
0330811C		ARCACHON NORD	LANTON	BRASSENS	MAT			1	1 retrait de classe maternelle ordinaire	6	0.25	5	0.25	
0330812D		ARCACHON NORD	LANTON	GALL	ELEM	112.9			0,25 de décharge de direction supplémentaire au titre de missions au service de la circonscription	12	0.5	12	0.5	
0330373B		ARCACHON NORD	LE BARP	BALLION	ELEM	117.1		1	1 retrait de classe élémentaire	10	0.5	9	0.5	
0333176Y		ARCACHON NORD	LE BARP	LOU PIN BERT	ELEM	120.1		1	1 retrait de classe élémentaire	9	0.33	8	0.33	
0332538E		ARCACHON NORD	LE BARP	LUTINS	MAT		1		1 attribution de classe maternelle	4	0.25	5	0.25	
0330826U		ARCACHON NORD	LÈGE CAP-FERRET	CLAOUEY	PRIM	117.8	1		1 attribution de classe élémentaire	5	0.25	6	0.25	
0331395M		ARCACHON NORD	MARCHEPRIME	FOGNET	ELEM	117.2	1		1 attribution de classe élémentaire ordinaire	13	0.5	14	1	0.5
0333404W		ARCACHON NORD	MIOS	SALAMANDRE	PRIM		1		1 attribution de classe élémentaire	14	1	15	1	
0330337M		ARCACHON SUD	ARCACHON	MOUETTES	PRIM	87.9			0,25 décharge supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	7	0.25	7	0.25	
0330405L		ARCACHON SUD	BELIN-BELIET	ALIÉNOR D'AQUITAINE	PRIM	103.5	1		1 attribution de classe élémentaire 1 retrait du dispositif ULIS maternelle	16	1	16	1	
0333230G		ARCACHON SUD	BELIN-BELIET	BERTRINE	PRIM	107.4			1 transformation de classe maternelle en classe élémentaire	14	1	14	1	
0330757U		ARCACHON SUD	GUJAN-MESTRAS	GAMBETTA	ELEM	115.6		1	1 retrait de classe élémentaire	10	0.5	9	0.5	
0332050Z		ARCACHON SUD	GUJAN-MESTRAS	PASTEUR	ELEM	112.3		1	1 retrait de classe élémentaire	7	0.25	6	0.25	
0330283D		ARCACHON SUD	GUJAN-MESTRAS	POUGET	MAT		1		1 attribution de classe maternelle	6	0.25	7	0.25	
0331429Z		ARCACHON SUD	LA TESTE DE BUCH	CHAMBRELENT	MAT			1	1 retrait de classe maternelle ordinaire	6	0.25	5	0.25	
0331342E		ARCACHON SUD	LA TESTE DE BUCH	GAMBETTA	ELEM	102.9	1		1 attribution de classe élémentaire	11	0.5	12	0.5	
0331337Z		ARCACHON SUD	LA TESTE DE BUCH	LAFON	ELEM	109.4		1	1 retrait de classe élémentaire	9	0.33	8	0.33	
0332363P		ARCACHON SUD	LE TEICH	DELTA	MAT				Transfert de 6 classes maternelles vers l'école élémentaire Delta	6	0.25			-0.25
0331330S		ARCACHON SUD	LE TEICH	DELTA	ELEM	117.6			Transformation de l'école élémentaire en école primaire Transfert de 6 classes maternelles depuis l'école maternelle Delta	12	0.5	18	1	0.5
0333099P		ARCACHON SUD	LE TEICH	VAL DES PINS	PRIM	116.0	1		1 attribution de classe élémentaire	14	1	15	1	
0332451K		ARCACHON SUD	SALLES	RIVE DROITE	MAT		1		1 attribution de classe maternelle	5	0.25	6	0.25	
0332482U		BÈGLES FLOIRAC	BASSENS	BONHEUR	ELEM	83.4			Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0330394Z		BÈGLES FLOIRAC	BÈGLES	LANGÉVIN	ELEM	130.2	1		1 attribution de classe préparatoire bilingue français/occitan	10	0.5	11	0.5	
0332143A		BÈGLES FLOIRAC	FARGUES ST HILAIRE		ELEM	117.7			Régularisation décharge de direction	8	0.25	8	0.33	0.08
0332572S		BÈGLES FLOIRAC	FLOIRAC	ARAGON	ELEM	117.0		1	1 retrait de classe élémentaire	9	0.33	8	0.33	

UAI	RPI	CIRCONSCRIPTIONS	COMMUNE	ÉCOLE	TYPE	IPS 2020	ATT	RET	OBSERVATIONS	Structure R20	Décharge de direction R20	Structure R21	Décharge de direction R21	Variation décharge de direction
0332271P		BÈGLES FLOIRAC	FLOIRAC	CAMUS	ELEM				Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0332139W		BÈGLES FLOIRAC	FLOIRAC	CURIE	MAT				transformation de deux classes maternelles dédoublées en classes maternelles ordinaires	4	0.25	4	0.25	
0332855Z		BÈGLES FLOIRAC	FLOIRAC	Jaurès	ELEM	79.4		1	1 retrait de classe élémentaire	13	0.5	12	0.5	
0333382X		BÈGLES FLOIRAC	FLOIRAC	MITTERRAND Danielle	PRIM	93.5	2		1 attribution de classe élémentaire 1 attribution de classe maternelle	13	0.5	15	1	0.5
0332481T		BLAYE	BLAYE	BONHEUR	PRIM	95.4			0,25 de décharge de direction supplémentaire au titre de missions particulières au service de circonscription	10	0.5	10	0.5	
0330433S		BLAYE	BLAYE	VALLAEYS	ELEM	95.4			0,08 de décharge de direction supplémentaire au titre de missions particulières au service de circonscription	6	0.25	6	0.25	
0330266K		BLAYE	BOURG SUR GIRONDE	DUMONTET	MAT				Transfert de 3 classes maternelles vers l'élémentaire Dumontet	3				
0330529W		BLAYE	BOURG SUR GIRONDE	DUMONTET	ELEM	92.5	1		Transformation de l'école élémentaire en école primaire. Transfert de 3 classes maternelles depuis la maternelle Dumontet 1 attribution de classe élémentaire	6	0.25	10	0.5	0.25
0332042R		BLAYE	BRAUD ET ST LOUIS		ELEM	93.0	1		1 attribution de classe élémentaire	5	0.25	6	0.25	
0332151J	58	BLAYE	CARS		PRIM			1	1 retrait de classe élémentaire ordinaire Maintien de la décharge de direction (0.25) pour une année	4	0.25	3	0.25	
0332046V		BLAYE	DONNEZAC		PRIM	95.4	1		1 attribution de classe maternelle	4	0.25	5	0.25	
0331039A		BLAYE	PRIGNAC ET MARCAMPES		PRIM	101.8	1		1 attribution de classe maternelle ordinaire	5	0.25	6	0.25	
0332338M		BLAYE	PUGNAC		MAT				0.25 décharge de direction supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	4	0.25	4	0.25	
0332578Y		BLAYE	REIGNAC		PRIM	90.8		1	1 retrait de classe élémentaire 0,08 de décharge de direction supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	7	0.25	6	0.25	
0331091G		BLAYE	ST AUBIN DE BLAYE	ROCARD	PRIM	90.1	1		1 attribution de classe élémentaire	3		4	0.25	0.25
0331103V		BLAYE	ST CHRISTOLY DE BLAYE	MANDELA	PRIM	86.8	1		1 attribution de classe élémentaire dédoublée	11	0.5	12	0.5	
0331787N	59	BLAYE	ST CIERS DE CANESSE		PRIM			1	1 retrait de classe maternelle	3		2		
0332066S		BLAYE	ST CIERS SUR GIRONDE	BRASSENS	ELEM	90.1			Mesure de sauvegarde 0,17 de décharge de direction supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	8	0.33	8	0.33	
0331187L		BLAYE	ST MARIENS		PRIM	95.3	1		1 attribution de classe maternelle	10	0.5	11	0.5	
0331238S		BLAYE	ST SAVIN		ELEM	96.1	1		1 attribution de classe élémentaire	14	1	15	1	
0333118K		BORDEAUX BOUSCAT	BORDEAUX	ACHARD	PRIM	84.9			Transformation d'une classe élémentaire en classe maternelle	18	1	18	1	
0332860E		BORDEAUX BOUSCAT	BORDEAUX	ANNE SYLVESTRE	ELEM	70.2		1	1 retrait de classe élémentaire	12	0.5	11	0.5	
0333380V		BORDEAUX BOUSCAT	BORDEAUX	DANEY	PRIM	87.6	5		Transfert de 15 classes vers l'école Modeste Testas 2 attributions de classes maternelles 3 attributions de classes élémentaires	15	1	5	0.25	-0.75
0330478R		BORDEAUX BOUSCAT	BORDEAUX	DUPATY	ELEM	88.6		1	1 retrait de classe élémentaire	16	1	15	1	
0330246N		BORDEAUX BOUSCAT	BORDEAUX	LAGRANGE	MAT			1	1 retrait de classe maternelle	6	0.25	5	0.25	
0333049K		BORDEAUX BOUSCAT	BORDEAUX	MARTIN	PRIM	94.3			Transformation d'une classe élémentaire ordinaire en classe maternelle ordinaire	18	1	18	1	
0333494U		BORDEAUX BOUSCAT	BORDEAUX	MODESTE TESTAS	PRIM				Transfert de 15 classes depuis l'école Daney			15	1	1

UAI	RPI	CIRCONSCRIPTIONS	COMMUNE	ÉCOLE	TYPE	IPS 2020	ATT	RET	OBSERVATIONS	Structure R20	Décharge de direction R20	Structure R21	Décharge de direction R21	Variation décharge de direction
0332127H		BORDEAUX BOUSCAT	BORDEAUX	MONNET	MAT			1	1 retrait de classe maternelle ordinaire transformations de 2 classes maternelles ordinaires en classes maternelles dédoublées	5	0.25	4	0.25	
0333468R		BORDEAUX BOUSCAT	BORDEAUX	NELSON MANDELA	PRIM		7		3 attributions de classes maternelles ordinaires 4 attributions de classes élémentaires ordinaires	2		9	0.5	0.5
0330237D		BORDEAUX BOUSCAT	BORDEAUX	POINT DU JOUR	MAT		1		1 attribution de classe maternelle	8	0.25	9	0.5	0.25
0333360Y		BORDEAUX BOUSCAT	BORDEAUX	SEMPÉ	PRIM	69.2	1		1 attribution de classe élémentaire Transformation d'une classe élémentaire dédoublée en classe maternelle dédoublée	14	1	15	1	
0333032S		BORDEAUX BOUSCAT	BORDEAUX	SOUSA MENDÈS	PRIM	94.8	1		1 attribution de classe maternelle Transformation d'une classe élémentaire en classe maternelle Transformation d'une classe maternelle ordinaire en classe maternelle dédoublée	14	1	15	1	
0330473K		BORDEAUX BOUSCAT	BORDEAUX	ST BRUNO	ELEM	130.2			Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0333046G		BORDEAUX BOUSCAT	BORDEAUX	STENDHAL	PRIM	112.2		1	1 retrait de classe maternelle ordinaire	10	0.5	9	0.5	
0330271R		BORDEAUX BOUSCAT	BRUGES	PICASSO	MAT		1		1 attribution de classe maternelle	9	0.5	10	0.5	
0330533A		BORDEAUX BOUSCAT	LE BOUSCAT	CENTRE II	ELEM	122.0			0.25 de décharge de direction supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	12	0.5	12	0.5	
0333378T		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	ABADIE	PRIM	105.3			Fermeture de l'école Transfert de 2 classes maternelles et de 2 classes élémentaires sur l'école primaire Hortense	4				
0331427X		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	BARBEY	MAT		1		1 attribution de classe maternelle	4	0.25	5	0.25	
0333379U		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	BARBEY	ELEM	88.4	1		1 attribution de classe élémentaire	5	0.25	6	0.25	
0330233Z		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	BENAUGE	MAT		1		1 attribution de classe maternelle	8	0.33	9	0.5	0.17
0330460W		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	BERT	ELEM	137.1			Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0333493T		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	BILLIE HOLIDAY (ex HORTENSE)	PRIM		5		Transfert de 2 classes maternelles et de 2 classes élémentaires depuis l'école primaire Abadie 4 attributions de classes maternelles 1 attribution de classe élémentaire Transformation d'une classe maternelle dédoublée en classe maternelle ordinaire			9	0.5	0.5
0330235B		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	CARLE VERNET	MAT				Transformations de 3 classes maternelles ordinaires en classes maternelles dédoublées	5	0.25	5	0.25	
0330504U		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	CARLE VERNET	ELEM	84.3		1	1 retrait de classe élémentaire	10	0.5	9	0.5	
0330480T		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	CONDORCET	ELEM	71.8		1	1 retrait de classe élémentaire dédoublée	18	1	17	1	
0330451L		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	DEYRIES	ELEM	127			0.25 décharge de direction supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	10	0.5	10	0.5	
0330231X		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	FRANCE	MAT				0,17 décharge de direction supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	4	0.25	4	0.25	
0330453N		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	FRANCIN	ELEM	120.9		1	1 retrait de classe élémentaire ordinaire	11	0.5	10	0.5	
0330455R		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	HENRI IV	PRIM	106.1			Modification du barème de la décharge (passage de 0.50 à 0.75)	13	0.5	13	0.75	0.25

UAI	RPI	CIRCONSCRIPTIONS	COMMUNE	ÉCOLE	TYPE	IPS 2020	ATT	RET	OBSERVATIONS	Structure R20	Décharge de direction R20	Structure R21	Décharge de direction R21	Variation décharge de direction
0333466N		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	MARIE CURIE	PRIM		4		2 attributions de classes maternelles ordinaires 2 attributions de classes élémentaires ordinaires	2		6	0.25	0.25
0330248R		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	MENUTS	MAT				Transformation d'une classe maternelle ordinaire en classe maternelle dédoublée	6	0.25	6	0.25	
0330502S		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	MEUNIER	ELEM	106.1		1	1 retrait de classe élémentaire 0.25 de décharge de direction supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	10	0.5	9	0.5	
0330489C		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	MONTGOLFIER	ELEM	132.3		1	1 retrait de classe élémentaire ordinaire	15	1	14	1	
0330252V		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	NUITS	MAT		1		1 attribution de classe maternelle	5	0.25	6	0.25	
0330253W		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	NUYENS	MAT		1		1 attribution de classe maternelle	6	0.25	7	0.25	
0330500P		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	NUYENS	ELEM	108.2			Modification du barème de la décharge (passage de 0.50 à 0.75)	13	0.5	13	0.75	0.25
0333474X		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	SCHWEITZER	MAT		1		1 attribution de classe maternelle	7	0.25	8	0.33	0.08
0333424T		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	Simone VEIL	PRIM		1		1 attribution de classe maternelle ordinaire	4	0.25	5	0.25	
0330444D		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	THOMAS	ELEM	142.7	1		1 attribution de classe élémentaire Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	8	0.33	9	0.5	0.17
0331630T		BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	TRÉBOD	MAT				Transformation de trois classes maternelles ordinaires en classes maternelles dédoublées	5	0.25	5	0.25	
0330262F		BORDEAUX MÉRIGNAC	BORDEAUX	COCTEAU	MAT		1		1 attribution de classe maternelle ordinaire	3		4	0.25	0.25
0330525S		BORDEAUX MÉRIGNAC	BORDEAUX	COCTEAU	ELEM	137.4		1	1 retrait de classe élémentaire	8	0.33	7	0.25	-0.08
0330513D		BORDEAUX MÉRIGNAC	BORDEAUX	FERRY	ELEM	137.3	1		1 attribution de classe élémentaire ordinaire	8	0.33	9	0.5	0.17
0332823P		BORDEAUX MÉRIGNAC	BORDEAUX	LAPIE	ELEM	124.9			Modification du barème de la décharge (passage de 0.50 à 0.75)	13	0.5	13	0.75	0.25
0330522N		BORDEAUX MÉRIGNAC	BORDEAUX	STÉHÉLIN	ELEM	111.0		1	1 retrait de classe élémentaire	11	0.5	10	0.5	
0331742P		BORDEAUX MÉRIGNAC	MÉRIGNAC	BOSQUETS	ELEM	91.1	1		1 attribution de classe élémentaire ordinaire	8	0.33	9	0.5	0.17
0330918U		BORDEAUX MÉRIGNAC	MÉRIGNAC	BURCK	ELEM	114.8			Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0332177M		BORDEAUX MÉRIGNAC	MÉRIGNAC	FRANCE	ELEM	115.5			Modification du barème de la décharge (passage de 0.50 à 0.75)	13	0.5	13	0.75	0.25
0330916S		BORDEAUX MÉRIGNAC	MÉRIGNAC	LAFON	PRIM	124.4	1		1 attribution de classe maternelle	18	1	19	1	
0332894S		BORDEAUX MÉRIGNAC	MÉRIGNAC	MACÉ	ELEM	93.8	1		1 attribution de classe élémentaire	12	0.5	12	0.5	
0332605C		ENTRE DEUX MERS	ARTIGUES PRÈS BORDEAUX	PARC	MAT		1		1 attribution de classe maternelle	6	0.25	7	0.25	
0330347Y		ENTRE DEUX MERS	ARTIGUES PRÈS BORDEAUX	PARC	ELEM	105.4	1		1 attribution de classe élémentaire	18	1	19	1	
0332181S		ENTRE DEUX MERS	CENON	BLUM	ELEM	97.5		1	1 retrait de classe élémentaire dédoublée	11	0.5	10	0.5	
0331774Z		ENTRE DEUX MERS	CENON	CASSAGNE	ELEM	72.3		1	1 retrait de classe élémentaire	16	1	15	1	
0331775A		ENTRE DEUX MERS	CENON	GUESDE	PRIM	96.0			1 retrait du dispositif ULIS maternelle Transformation d'une classe maternelle ordinaire en classe maternelle dédoublée Transformation d'une classe élémentaire ordinaire en classe maternelle dédoublée	15	1	14	1	
0332241G		ENTRE DEUX MERS	CENON	MICHELET	ELEM	76.1		1	1 retrait de classe élémentaire	10	0.5	9	0.5	

UAI	RPI	CIRCONSCRIPTIONS	COMMUNE	ÉCOLE	TYPE	IPS 2020	ATT	RET	OBSERVATIONS	Structure R20	Décharge de direction R20	Structure R21	Décharge de direction R21	Variation décharge de direction
0330772K		ENTRE DEUX MERS	IZON	FLORIAN	ELEM	111.3	1		1 attribution de classe élémentaire	17	1	18	1	
0331784K		ENTRE DEUX MERS	MONTUSSAN	BARBARON	ELEM	110.7	1		1 attribution de classe élémentaire	8	0.33	9	0.5	0.17
0332666U		ENTRE DEUX MERS	POMPIGNAC		ELEM	124.4	1		1 attribution de classe élémentaire	8	0.33	9	0.5	0.17
0332712U		ENTRE DEUX MERS	ST LOUBÈS	ÎLE BLEUE	MAT		1		1 attribution de classe maternelle	6	0.25	7	0.25	
0331175Y		ENTRE DEUX MERS	ST LOUBÈS	TOULET	ELEM	109.4		1	1 retrait de classe élémentaire	15	1	14	1	
0331254J		ENTRE DEUX MERS	ST SULPICE ET CAMEYRAC	CÈDRE BLEU	ELEM	112.6	1		1 attribution de classe élémentaire	10	0.5	11	0.5	
0333100R		ENTRE DEUX MERS	STE EULALIE	ST EXUPÉRY	ELEM	102.1			Modification du barème de la décharge (passage de 0.50 à 0.75)	13	0.5	13	0.75	0.25
0331791T		ENTRE DEUX MERS	TRESSES		MAT		1		1 attribution de classe maternelle	8	0.33	9	0.5	0.17
0331792U		ENTRE DEUX MERS	TRESSES		ELEM	111.7	1		1 attribution de classe élémentaire	12	0.5	13	0.75	0.25
0332365S		ENTRE DEUX MERS	YVRAC		MAT		1		1 attribution de classe maternelle	4	0.25	5	0.25	
0332118Y		ENTRE DEUX MERS	YVRAC		ELEM	114.4		1	1 retrait de classe élémentaire	8	0.33	7	0.25	-0.08
0332714W		GRADIGNAN	CANÉJAN	REBEYROL	MAT			1	1 retrait de classe maternelle ordinaire Maintien de la décharge de direction (0.25) pour une année	4	0.25	3	0.25	
0330620V		GRADIGNAN	CÉRONS		PRIM	105.9			Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0332792F		GRADIGNAN	GRADIGNAN	ST EXUPÉRY	ELEM	133.6	1		1 attribution de classe élémentaire	17	1	18	1	
0330101F		GRADIGNAN	GRADIGNAN	ST GÉRY	ELEM	117.8		1	1 retrait de classe élémentaire	10	0.5	9	0.5	
0332311H		GRADIGNAN	LA BRÈDE		MAT			1	1 retrait de classe maternelle	5	0.25	4	0.25	
0331781G		GRADIGNAN	LANDIRAS		PRIM	107.3			Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0332125F		GRADIGNAN	LÉOGNAN	KERGOMARD	MAT		1		1 attribution de classe maternelle	6	0.25	7	0.25	
0332122C		GRADIGNAN	LÉOGNAN	PAGNOL	ELEM	132.7			Modification du barème de la décharge (passage de 0.50 à 0.75) 0.25 décharge de direction supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	13	0.5	13	0.75	0.25
0332630E		GRADIGNAN	PODENSAC		MAT				Régularisation décharge de direction	4		4	0.25	0.25
0331017B		GRADIGNAN	PODENSAC		ELEM	107.7			Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0332636L		GRADIGNAN	SAUCATS	TURRITELLES	PRIM	119.5	1		1 attribution de classe élémentaire	16	1	17	1	
0331241V		GRADIGNAN	ST SELVE		PRIM	121.5	1		1 attribution de classe maternelle	17	1	18	1	
0330864K	10	LA RÉOLE	BAGAS		ELEM	101.3	1		1 attribution de classe élémentaire ordinaire	1		2		
0330731R	28	LA RÉOLE	GENSAC		PRIM			1	1 retrait de classe élémentaire	4	0.25	3		-0.25
0331059X		LA RÉOLE	LA RÉOLE		PRIM	84.2		1	1 retrait de classe maternelle ordinaire	18	1	17	1	
0332313K		LA RÉOLE	MONSÉGUR		MAT				Transferts des 2 classes maternelles sur l'école élémentaire de Monséguir	2				
0332211Z		LA RÉOLE	MONSÉGUR		ELEM	97.1			Transfert des 2 classes maternelles depuis l'école maternelle de Monséguir Transformation de l'école élémentaire en école primaire	5	0.25	7	0.25	
0333014X	18	LA RÉOLE	PUYBARBAN		ELEM	106.5		1	1 retrait de classe élémentaire	3		2		

UAI	RPI	CIRCONSCRIPTIONS	COMMUNE	ÉCOLE	TYPE	IPS 2020	ATT	RET	OBSERVATIONS	Structure R20	Décharge de direction R20	Structure R21	Décharge de direction R21	Variation décharge de direction
0331098P	77	LA RÉOLE	ST AVIT ST NAZAIRE		PRIM	93.3			Transformation de classe élémentaire en classe maternelle Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0332173H		LA RÉOLE	STE FOY LA GRANDE	BERT	PRIM	62.0	1		1 attribution de classe maternelle	15	1	16	1	
0332761X		LANGON	AUROS		PRIM	103.9		1	1 retrait de classe élémentaire	8	0.33	7	0.25	-0.08
0330578Z	46	LANGON	CAPTIEUX		PRIM	87.1		1	1 retrait de classe élémentaire	5	0.25	4	0.25	
0330656J	83	LANGON	CUDOS		PRIM	97.6		1	1 retrait de classe élémentaire	4	0.25	3		-0.25
0332230V		LANGON	FARGUES		PRIM	110.8			Modification du barème de la décharge (passage 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0330869R	05	LANGON	LUCMAU		MAT			1	1 attribution de classe maternelle au titre du RPI 05	1		2		
0332063N	66	LANGON	PUJOLS SUR CIRON		PRIM			1	1 attribution de classe élémentaire	3		4	0.25	0.25
0331068G		LANGON	ROAILLAN		PRIM	115.0			Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0331289X		LANGON	SAUTERNES		PRIM	102.7		1	1 retrait de classe maternelle	5	0.25	4	0.25	
0331256L	50	LANGON	ST SYMPHORIEN		PRIM	96.5		1	1 retrait de classe maternelle	9	0.33	8	0.33	
0331793V		LANGON	VILLANDRAUT		PRIM	99.8		1	1 retrait de classe maternelle	5	0.25	4	0.25	
0332145C		LESPARRE	BÉGADAN		PRIM	91.0		1	1 retrait de classe maternelle	5	0.25	4	0.25	
0330582D		LESPARRE	CARCANS	VIGNEAU	PRIM	107.7		1	1 retrait de classe élémentaire	9	0.33	8	0.33	
0330635L	76	LESPARRE	CIVRAC EN MÉDOC		ELEM	86.4			Transfert de 1 classe élémentaire sur l'école de Valeyrac Transformation d'une classe élémentaire ordinaire en classe élémentaire dédoublée	3		2		
0330660N		LESPARRE	CUSSAC FORT-MÉDOC	VAUBAN	PRIM	93.5		1	1 retrait de classe élémentaire	16	1	15	1	
0330715Y		LESPARRE	GAILLAN EN MÉDOC	MANDEL	PRIM	89.7		1	1 retrait de classe élémentaire	10	0.5	9	0.5	
0330764B		LESPARRE	HOURTIN	E.G. TESSIER	PRIM	102.6			Modification du barème de la décharge (passage de 0.50 à 0.75)	13	0.5	13	0.75	0.25
0332144B	61	LESPARRE	JAU-DIGNAC ET LOIRAC		PRIM				Régularisation décharge de direction	4		4	0.25	0.25
0330793H		LESPARRE	LAMARQUE		PRIM	97.2		1	1 retrait de classe élémentaire	10	0.5	9	0.5	
0330834C		LESPARRE	LESPARRE-MÉDOC	BEAUGENCY	ELEM	81.9			0.25 de décharge supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	10	0.5	10	0.5	
0332895T		LESPARRE	PAUILLAC	HAUTEVILLE	PRIM	66.7	1	1	1 retrait de dispositif TPS 1 attribution de classe maternelle	12	0.5	12	0.5	
0332168C	61	LESPARRE	QUEYRAC		PRIM	86.8			Transformation d'une classe élémentaire en classe maternelle	4	0.25	4	0.25	
0331164L		LESPARRE	ST JULIEN-BEYCHEVELLE		PRIM	94.2		1	1 attribution de classe élémentaire dédoublée Transformation d'une classe élémentaire en classe maternelle	5	0.25	6	0.25	
0331165M		LESPARRE	ST LAURENT-MÉDOC		ELEM	102.1		1	1 retrait de classe élémentaire	22	1	21	1	
0332069V		LESPARRE	ST SAUVEUR		PRIM	96.9			Transformation d'une classe élémentaire dédoublée en classe maternelle dédoublée	5	0.25	5	0.25	
0331244Y		LESPARRE	ST SEURIN DE CADOURNE	SOC	PRIM	75.1		1	1 retrait de classe élémentaire ordinaire Maintien de la décharge de direction (0.25) pour une année	4	0.25	4	0.25	0.25

UAI	RPI	CIRCONSCRIPTIONS	COMMUNE	ÉCOLE	TYPE	IPS 2020	ATT	RET	OBSERVATIONS	Structure R20	Décharge de direction R20	Structure R21	Décharge de direction R21	Variation décharge de direction
0331356V	76	LESPARRE	VALEYRAC		PRIM			1	Transfert d'une classe élémentaire depuis l'école de Civrac 1 retrait de classe maternelle Transformation de l'école maternelle en école primaire	2		2		
0331360Z		LESPARRE	VENDAYS-MONTALIVET		PRIM	92.2			Transformation d'une classe élémentaire dédoublée en classe maternelle dédoublée	8	0.33	8	0.33	
0332038L		LIBOURNE 1	ARVEYRES	BOURG	MAT			1	1 retrait de classe maternelle ordinaire Maintien de la décharge de direction (0.25) pour une année	4	0.25	3	0.25	
0330418A		LIBOURNE 1	BEYCHAC ET CAILLAU		PRIM	113.7	1		1 attribution de classe élémentaire	13	0.5	14	1	0.5
0330554Y	21	LIBOURNE 1	CABARA		MAT				1 transformation de classe maternelle ordinaire en classe élémentaire ordinaire Transformation de l'école maternelle en école primaire	2		2		
0330728M		LIBOURNE 1	GÉNISSAC	BOURG	PRIM	110.5			Modification du barème de la décharge (passage de 0,33 à 0,50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0332028A		LIBOURNE 1	LIBOURNE	CHARRUAUDS	MAT			1	1 retrait de classe maternelle ordinaire	5	0.25	4	0.25	
0330847S		LIBOURNE 1	LIBOURNE	ÉPINETTE	PRIM	102.5			Modification du barème de la décharge (passage de 0,33 à 0,50) 0,50 décharge de direction supplémentaire au titre de la coordination de l'observatoire de la réussite du Libournais, projet territorial langues, soit une décharge complète	9	0.33	9	0.5	0.17
0332664S		LIBOURNE 1	LIBOURNE	SUD	ELEM	82.5		1	1 retrait de classe élémentaire	8	0.33	7	0.25	-0.08
0330845P		LIBOURNE 1	LIBOURNE	VEIL	ELEM	103.6			0,08 de décharge de direction supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	7	0.25	7	0.25	
0332058H	21	LIBOURNE 1	NAUJAN ET POSTIAC		ELEM	104.7		1	1 retrait de classe élémentaire ordinaire	3		2		
0331786M	62	LIBOURNE 1	RAUZAN		PRIM	99.6			Modification du barème de la décharge (passage de 0,33 à 0,50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0331122R		LIBOURNE 1	ST ÉMILION	JANAILHAC	PRIM	105.3		1	1 retrait de classe élémentaire	7	0.25	6	0.25	
0331157D	35	LIBOURNE 1	ST JEAN DE BLAIGNAC		MAT				Transfert de 2 classes élémentaires de St Vincent de Pertignas sur l'école de St Jean de Blaignac Transformation de l'école maternelle en école primaire	1		3		
0332600X		LIBOURNE 1	ST QUENTIN DE BARON	COUTURES	PRIM	105.1	1		1 attribution de classe élémentaire 0.25 décharge de direction supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	12	0.5	13	0.75	0.25
0331263U	35	LIBOURNE 1	ST VINCENT DE PERTIGNAS		ELEM	104.0			Fermeture de l'école Transfert des 2 classes élémentaires sur St Jean de Blaignac	2				
0330273T		LIBOURNE 2	CASTILLON LA BATAILLE	EPIKOPI	MAT		1		1 attribution de classe maternelle 0.25 décharge de direction supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	6	0.25	7	0.25	
0330599X		LIBOURNE 2	CASTILLON LA BATAILLE		ELEM	70.8		1	1 retrait de classe élémentaire Maintien de la décharge complète au titre de missions particulières au service de la circonscription	14	1	13	0.75	-0.25
0332228T		LIBOURNE 2	CHAMADELLE		PRIM	93.8	1		1 attribution de classe maternelle	4	0.25	5	0.25	
0333198X		LIBOURNE 2	COUSTRAS	DELAUNAY	MAT		1		1 attribution de classe maternelle ordinaire	5	0.25	6	0.25	
0330276W		LIBOURNE 2	COUSTRAS	LACORE	MAT		1		1 attribution de classe maternelle	6	0.25	7	0.25	

UAI	RPI	CIRCONSCRIPTIONS	COMMUNE	ÉCOLE	TYPE	IPS 2020	ATT	RET	OBSERVATIONS	Structure R20	Décharge de direction R20	Structure R21	Décharge de direction R21	Variation décharge de direction
0330722F	24	LIBOURNE 2	GARDEGAN ET TOURTIRAC		ELEM	100.8		1	1 retrait de classe élémentaire	2		1		
0332170E		LIBOURNE 2	LES ÉGLISOTTES ET CHALAURES		PRIM	76.9	1		1 attribution de classe élémentaire dédoublée	11	0.5	12	0.5	
0330980L		LIBOURNE 2	LES PEINTURES		PRIM	82.4		1	1 retrait de classe élémentaire Transformation d'une classe élémentaire en classe maternelle	10	0.5	9	0.5	
0331283R	44	LIBOURNE 2	LES SALLES DE CASTILLON		MAT		1		1 attribution de classe maternelle	1		2		
0332056F	79	LIBOURNE 2	LUSSAC	DELORD	PRIM	112.5		1	1 retrait de classe maternelle	6	0.25	5	0.25	
0330945Y	40	LIBOURNE 2	MOULIETS ET VILLEMARTIN		ELEM	97.7		1	1 retrait de classe élémentaire	4	0.25	3		-0.25
0331005N	39	LIBOURNE 2	PETIT-PALAIS-ET-CORNEMPS		ELEM	94.9		1	1 retrait de classe élémentaire	3		2		
0331027M	33	LIBOURNE 2	PORCHÈRES		PRIM				Transformation d'une classe maternelle dédoublée en classe élémentaire dédoublée	4	0.25	4	0.25	
0331027M	33	LIBOURNE 2	PROCHÈRES		PRIM				Transformation d'une classe élémentaire en classe maternelle	4	0.25	4	0.25	
0332064P		LIBOURNE 2	PUJOLS		PRIM	105			Transformation d'une classe maternelle dédoublée en classe maternelle ordinaire	3		3		
0331090F	33	LIBOURNE 2	ST ANTOINE SUR L'ISLE		ELEM	97			Transformation d'une classe élémentaire dédoublée en classe élémentaire ordinaire	3		3		
0331183G		LIBOURNE 2	ST MAGNE DE CASTILLON		PRIM	97.9	1		1 attribution de classe maternelle	10	0.5	11	0.5	
0332627B		LIBOURNE 2	ST SEURIN SUR L'ISLE	LA FONTAINE	ELEM	84.7		1	1 retrait de classe élémentaire	11	0.5	10	0.5	
0330214D		LORMONT	AMBARÈS ET LAGRAVE	BOURG	MAT		1		1 attribution d'une UEMA TSA 0,17 de décharge de direction supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	7	0.25	8	0.33	0.08
0333377S		LORMONT	AMBARÈS ET LAGRAVE	VEIL	PRIM	103	1		1 attribution de classe maternelle ordinaire	7	0.25	8	0.33	0.08
0330323X		LORMONT	AMBÈS	BREL	ELEM	86.7			Modification du barème de la décharge (passage de 0,33 à 0,50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0332077D		LORMONT	CARBON-BLANC	BARBOU	ELEM	106.5			Modification du barème de la décharge (passage de 0.50 à 0.75) - Pour rappel : décharge complète au titre de missions particulières au service de la circonscription	13	0.5	13	0.75	0.25
0330862H		LORMONT	LORMONT	FORT	ELEM	76.9			0,50 de décharge de direction supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription soit une décharge complète	12	0.5	12	0.5	
0332752M		LORMONT	LORMONT	GRAND TRESSAN	PRIM		1		1 attribution de classe élémentaire	11	0.5	12	0.5	
0332873U		PESSAC	CESTAS	BOURG	ELEM	128.1		1	1 retrait de classe élémentaire	9	0.33	8	0.33	
0332306C		PESSAC	CESTAS	MAGUICHE	MAT		1		1 attribution de classe maternelle	3		4	0.25	0.25
0332263F		PESSAC	CESTAS	MAGUICHE	ELEM	123.8	1		1 attribution de classe élémentaire	6	0.25	7	0.25	
0330624Z		PESSAC	CESTAS	PARC	ELEM	120.6	1		1 attribution de classe élémentaire	5	0.25	6	0.25	
0330195H		PESSAC	PESSAC	FARANDOLE	MAT			1	1 retrait de classe maternelle	6	0.25	5	0.25	
0330298V		PESSAC	PESSAC	FERRY	MAT			1	1 retrait de classe maternelle ordinaire	6	0.25	5	0.25	
0331463L		PESSAC	PESSAC	LEYGUES	ELEM	83.4	1		1 attribution de classe élémentaire ordinaire	12	0.5	13	0.75	0.25
0332135S		PESSAC	PESSAC	MONTESQUIEU	ELEM	84.2	1		1 attribution de classe élémentaire ordinaire 1 attribution de dispositif UPE2A	9	0.33	11	0.5	0.17

UAI	RPI	CIRCONSCRIPTIONS	COMMUNE	ÉCOLE	TYPE	IPS 2020	ATT	RET	OBSERVATIONS	Structure R20	Décharge de direction R20	Structure R21	Décharge de direction R21	Variation décharge de direction
0331470U		PESSAC	PESSAC	ST EXUPÉRY	ELEM	83.9	1		1 attribution de classe élémentaire ordinaire	9	0.33	10	0.5	0.17
0331001J		PESSAC	PESSAC	TOCTOUCAU	PRIM	129.1			Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0331158E		PESSAC	ST JEAN D'ILLAC	MONNET	ELEM	121.0	1		1 attribution de classe élémentaire	11	0.5	12	0.5	
0331160G		PESSAC	ST JEAN D'ILLAC	PRÉVERT	PRIM	113.1	1		1 attribution de classe élémentaire ordinaire	8	0.33	9	0.5	0.17
0330605D		ST ANDRÉ-DE-CUBZAC	CAVIGNAC	PLATANES	PRIM	95.6	1		1 attribution de classe élémentaire ordinaire	10	0.5	11	0.5	
0332660M		ST ANDRÉ-DE-CUBZAC	CÉZAC		PRIM	104.1			0.25 de décharge supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	13	0.5	13	0.75	0.25
0332229U		ST ANDRÉ-DE-CUBZAC	CUBNEZAI	COUSTEAU	PRIM	102.4	1		1 attribution de classe élémentaire	9	0.33	10	0.5	0.17
0330653F		ST ANDRÉ-DE-CUBZAC	CUBZAC LES PONTS	EIFFEL	PRIM	98.0			Modification du barème de la décharge (passage de 0.50 à 0.75) 0.25 de décharge supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	13	0.5	13	0.75	0.25
0330725J		ST ANDRÉ-DE-CUBZAC	GAURIAGUET		PRIM	105.1	1		1 attribution de classe élémentaire Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	8	0.33	9	0.5	0.17
0332675D		ST ANDRÉ-DE-CUBZAC	LA LANDE DE FRONSAC		MAT		1		1 attribution de classe maternelle	4	0.25	5	0.25	
0332661N		ST ANDRÉ-DE-CUBZAC	LA LANDE DE FRONSAC		ELEM	112.2			0.17 de décharge supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	8	0.33	8	0.33	
0332148F		ST ANDRÉ-DE-CUBZAC	LUGON ET L'ÎLE DU CARNEY		PRIM	99.3		1	1 retrait de classe maternelle	7	0.25	6	0.25	
0330985S	32	ST ANDRÉ-DE-CUBZAC	PÉRISSAC		PRIM			1	1 retrait de classe maternelle	4	0.25	3		-0.25
0333334V		ST ANDRÉ-DE-CUBZAC	ST ANDRÉ DE CUBZAC	AUBRAC	PRIM	95.3			Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0330304B		ST ANDRÉ-DE-CUBZAC	ST ANDRÉ DE CUBZAC	CABANNES	MAT			1	1 retrait de classe maternelle	7	0.25	6	0.25	
0331081W		ST ANDRÉ-DE-CUBZAC	ST ANDRÉ DE CUBZAC	DUFOUR	ELEM	97.3			Modification du barème de la décharge (passage de 0.50 à 0.75)	13	0.5	13	0.75	0.25
0331082X		ST ANDRÉ-DE-CUBZAC	ST ANDRÉ DE CUBZAC	LACORE	ELEM	99.5			Modification du barème de la décharge (passage de 0.50 à 0.75)	13	0.5	13	0.75	0.25
0331111D	32	ST ANDRÉ-DE-CUBZAC	ST CIERS D'ABZAC		ELEM	97.5			0,08 de décharge de direction supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	7	0.25	7	0.25	
0331150W		ST ANDRÉ-DE-CUBZAC	ST GERVAIS		PRIM	105.4			Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0332025X		ST MÉDARD-EN-JALLES	EYSINES	CLAVERIE	MAT		1		1 attribution de classe maternelle	6	0.25	7	0.25	
0331778D		ST MÉDARD-EN-JALLES	EYSINES	CLAVERIE	ELEM	91.9		1	1 retrait de classe élémentaire	12	0.5	11	0.5	
0330278Y		ST MÉDARD-EN-JALLES	EYSINES	DEJEAN	MAT		1		1 attribution de classe maternelle ordinaire	6	0.25	7	0.25	
0332319S		ST MÉDARD-EN-JALLES	EYSINES	DERBY	ELEM	101.5			Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0330177N		ST MÉDARD-EN-JALLES	LE HAILLAN	LUZERNE	ELEM	108.8			Modification du barème de la décharge (passage de 0.50 à 0.75)	13	0.5	13	0.75	0.25
0332751L		ST MÉDARD-EN-JALLES	LE TAILLAN-MÉDOC	POMETAN	MAT		1		1 attribution de classe maternelle	5	0.25	6	0.25	
0330894T		ST MÉDARD-EN-JALLES	MARTIGNAS SUR JALLE	LA FONTAINE	ELEM	122.0			Modification du barème de la décharge (passage de 0.50 à 0.75)	13	0.5	13	0.75	0.25
0333218U		ST MÉDARD-EN-JALLES	ST AUBIN DE MÉDOC	LA FONTAINE	PRIM	139.9	1		1 attribution de classe maternelle ordinaire	12	0.5	13	0.75	0.25
0331095L		ST MÉDARD-EN-JALLES	ST AUBIN DE MÉDOC	MOLIÈRE	ELEM	132.0	1		1 attribution de classe élémentaire	12	0.5	13	0.75	0.25
0332212A		ST MÉDARD-EN-JALLES	ST MÉDARD EN JALLES	CARRIÉ	ELEM	120.8		1	1 retrait de classe élémentaire	11	0.5	10	0.5	

UAI	RPI	CIRCONSCRIPTIONS	COMMUNE	ÉCOLE	TYPE	IPS 2020	ATT	RET	OBSERVATIONS	Structure R20	Décharge de direction R20	Structure R21	Décharge de direction R21	Variation décharge de direction
0332337L		ST MÉDARD-EN-JALLES	ST MÉDARD EN JALLES	CORBIAC	ELEM	132.7			Modification du barème de la décharge (passage de 0.50 à 0.75)	13	0.5	13	0.75	0.25
0332264G		ST MÉDARD-EN-JALLES	ST MÉDARD EN JALLES	HASTIGNAN	ELEM	123.6	1		1 attribution de classe élémentaire ordinaire	12	0.5	13	0.75	0.25
0330372A		SUD ENTRE DEUX MERS	BARON	MONTESQUIEU	PRIM	121.7			0.25 décharge de direction supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	5	0.25	5	0.25	
0330557B		SUD ENTRE DEUX MERS	CADILLAC	LA FONTAINE	PRIM	103.2		1	1 retrait de classe maternelle	11	0.5	10	0.5	
0332220J	84	SUD ENTRE DEUX MERS	CAMARSAC	CROIGNON	PRIM	115.4	1		1 attribution de classe élémentaire Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	8	0.33	9	0.5	0.17
0330563H		SUD ENTRE DEUX MERS	CAMBES		PRIM	123.1	1		1 attribution de classe maternelle	6	0.25	7	0.25	
0332670Y		SUD ENTRE DEUX MERS	CAMBLANES ET MEYNAC		MAT		1		1 attribution de classe maternelle	4	0.25	5	0.25	
0330565K		SUD ENTRE DEUX MERS	CAMBLANES ET MEYNAC		ELEM	132.9			Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0330610J		SUD ENTRE DEUX MERS	CÉNAC		PRIM	133.6	1		1 attribution de classe élémentaire	9	0.33	10	0.5	0.17
0332219H		SUD ENTRE DEUX MERS	CRÉON	LACOUME	ELEM	108.7			Modification du barème de la décharge (passage de 0.50 à 0.75)	13	0.5	13	0.75	0.25
0330804V		SUD ENTRE DEUX MERS	LANGOIRAN		PRIM	109.4		1	1 retrait de classe maternelle	9	0.33	8	0.33	
0330821N		SUD ENTRE DEUX MERS	LATRESNE		ELEM	129.4	1		1 attribution de classe élémentaire	10	0.5	11	0.5	
0330854Z		SUD ENTRE DEUX MERS	LIGNAN DE BORDEAUX	GUILLOT	PRIM	115.0			Régularisation décharge de direction	4		4	0.25	0.25
0330866M		SUD ENTRE DEUX MERS	LOUPIAC		PRIM	109.7		1	1 retrait de classe élémentaire	7	0.25	6	0.25	
0330968Y	82	SUD ENTRE DEUX MERS	PAILLET	ARTOLIE	PRIM	113.7		1	1 retrait de classe maternelle	4	0.25	3		-0.25
0332227S		SUD ENTRE DEUX MERS	RIONS		PRIM	103.2		1	1 retrait de classe élémentaire ordinaire	6	0.25	5	0.25	
0331076R		SUD ENTRE DEUX MERS	SADIRAC	CURIE	ELEM	117.2			Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0331101T		SUD ENTRE DEUX MERS	ST CAPRAIS DE BORDEAUX		ELEM	123.2			Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0330306D		SUD ENTRE DEUX MERS	ST MACAIRE		MAT			1	1 retrait de classe maternelle	3		2		
0331186K		SUD ENTRE DEUX MERS	ST MAIXANT	MAURIAC	PRIM	98.0		1	1 retrait de classe élémentaire	10	0.5	9	0.5	
0332167B		SUD MÉDOC	ARSAC		ELEM	122.7	1		1 attribution de classe élémentaire	10	0.5	11	0.5	
0332616P		SUD MÉDOC	BLANQUEFORT	BOURG	ELEM	100.9			Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0330429M		SUD MÉDOC	BLANQUEFORT	CAYCHAC	ELEM	111.3	1		1 attribution de classe élémentaire Modification du barème de la décharge (passage de 0.50 à 0.75)	12	0.5	13	0.75	0.25
0330184W		SUD MÉDOC	CASTELNAU DE MÉDOC	CHARMILLE	MAT				Transferts de 2 classes maternelles à la nouvelle école primaire de Castelnau Médoc	8	0.33	6	0.25	-0.08
0330593R		SUD MÉDOC	CASTELNAU DE MÉDOC	JALLE	ELEM	102.4		2	2 retraits de classes élémentaires 2 transferts de classes élémentaires à la nouvelle école primaire de Castelnau Médoc	15	1	11	0.5	-0.5
0333492S		SUD MÉDOC	CASTELNAU DE MÉDOC	THOMAS PESQUET (ex LES PLANCHETTES)	PRIM			2	Transferts de 2 classes maternelles depuis l'école maternelle Charmille Transferts de 2 classes élémentaires depuis l'école élémentaire Jalle 2 attributions de classes élémentaires ordinaires			6	0.25	0.25
0331009T		SUD MÉDOC	LE PIAN-MÉDOC	BOURG	ELEM	115.8	1		1 attribution de classe élémentaire ordinaire	11	0.5	12	0.5	
0332607E		SUD MÉDOC	MACAU		MAT			1	1 retrait de classe maternelle	8	0.25	7	0.25	

UAI	RPI	CIRCONSCRIPTIONS	COMMUNE	ÉCOLE	TYPE	IPS 2020	ATT	RET	OBSERVATIONS	Structure R20	Décharge de direction R20	Structure R21	Décharge de direction R21	Variation décharge de direction
0332874V		SUD MÉDOC	MACAU		ELEM	103.9			0.25 de décharge supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	13	0.5	13	0.75	0.25
0332527T		SUD MÉDOC	PAREMPUYRE	JOURÈS	ELEM	112.4			0.50 décharge supplémentaire au titre de missions particulières au service de la circonscription	12	0.5	12	0.5	
0330970A		SUD MÉDOC	PAREMPUYRE	LIBÉRATION	ELEM	107.5			Modification du barème de la décharge (passage de 0.33 à 0.50)	9	0.33	9	0.5	0.17
0330366U		TALENCE	AYGUEMORTE LES GRAVES	AYGUE MARINE	PRIM	118	1		1 attribution de classe maternelle ordinaire	6	0.25	7	0.25	
0332537D		TALENCE	BEAUTIRAN		MAT		1		1 attribution de classe maternelle	3		4	0.25	0.25
0330555Z		TALENCE	CADAJAC	ALIÉNOR D'AQUITAINE	ELEM	104.8	1		1 attribution de classe élémentaire	14	1	15	1	
0330312K		TALENCE	TALENCE	LAPIE	MAT				Transfert de 5 classes maternelles vers l'école élémentaire Lapie	5	0.25			-0.25
0332798M		TALENCE	TALENCE	LAPIE	ELEM	114.2			Transformation de l'école élémentaire en école primaire. Transfert de 5 classes maternelles depuis la maternelle Lapie	9	0.33	14	1	0.67
0332262E		TALENCE	TALENCE	RAVEL	MAT			1	1 retrait de classe maternelle Transfert de 2 classes maternelles vers l'élémentaire Ravel	3				
0332267K		TALENCE	TALENCE	RAVEL	ELEM	94.8			Transformation de l'école élémentaire en école primaire. Transfert de 2 classes maternelles depuis la maternelle Ravel 0.17 décharge de direction supplémentaire au titre du contexte scolaire (passage de 0.33 à 0.50)	6	0.25	8	0.33	0.08
0333490P		TALENCE	VILLENAVE D'ORNON	CÉSAIRE	PRIM		3		2 attributions de classes élémentaires ordinaires 1 attribution de classe maternelle ordinaire Transfert d'une classe maternelle de Verne vers Césaire Transfert de deux classes maternelles de Ferry vers Césaire Transfert d'une classe élémentaire de Ferry vers Césaire			7	0.25	0.25
0332615N		TALENCE	VILLENAVE D'ORNON	FERRY	MAT		2		Transfert de 2 classes maternelles de Ferry vers l'école primaire Césaire 2 attributions de classe maternelle	6	0.25	6	0.25	
0332157R		TALENCE	VILLENAVE D'ORNON	FERRY	ELEM	107.1			Transfert de 1 classe élémentaire de l'école Ferry vers l'école primaire Césaire	9	0.33	8	0.33	
0331387D		TALENCE	VILLENAVE D'ORNON	JOLIOT-CURIE	ELEM	110.7	1		1 attribution de classe élémentaire	9	0.33	10	0.5	0.17
0333491R		TALENCE	VILLENAVE D'ORNON	VERNE	MAT				Transfert des 5 classes maternelles de l'école primaire Verne vers l'école maternelle Verne.			5	0.25	0.25
0333310U		TALENCE	VILLENAVE D'ORNON	VERNE	PRIM	93.1			Transfert d'une classe maternelle vers l'école primaire Césaire Transfert des 5 autres classes maternelles vers la nouvelle école maternelle Verne Transformation de l'école primaire en école élémentaire	14	1	8	0.33	-0.67

- Légende** :
-  Ouverture de classe
 -  Fermeture de classe
 -  Ecole avec dispositif TPS
 -  Créations d'écoles
 -  Fermetures d'écoles

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET
DROITS INDIRECTS DE BORDEAUX

33-2021-11-26-00004

DINA-decision 2021-02-delegation
signature_droit de transaction_1er dec 2021



Bordeaux, le 26 novembre 2021

Décision n° 2021-02
du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Nouvelle-Aquitaine
de délégation de signature en matière de contentieux
et de recours gracieux dans le domaine des contributions indirectes et en matière
de règlement transactionnel dans le domaine douanier

Liste des directeurs régionaux des douanes et droits indirects de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Nouvelle-Aquitaine bénéficiant de la délégation de signature du directeur interrégional

Vu les III, IV et V de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu les articles 214 et 215 de l'annexe IV au code général des impôts ;

Vu les I, II et IV de l'article 2 du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières, d'infractions relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

Article 1er - Les directeurs régionaux des douanes et droits indirects dont les noms suivent bénéficient de la délégation automatique du directeur interrégional de Nouvelle-Aquitaine. Ils peuvent subdéléguer cette signature aux agents placés sous leur autorité dans les conditions précisées par le 2. du I de l'article 215 de l'annexe IV au code général des impôts en matière de contributions indirectes, et en application du II de l'article 2 du décret n° 78-1297 susvisé en matière de transaction douanière.

- Claude CEBEDIO, par interim - Direction régionale de Bayonne
- Pascal DELADRIERE - Direction régionale de Bordeaux
- Gisèle CLEMENT - Direction régionale de Poitiers

Article 2 – La présente décision entre en application à compter du 1^{er} décembre 2021.

Article 3 – La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs du département du siège de chacune des directions régionales concernées.

Le directeur interrégional

Serge PUCETTI

Direction interrégionale de Nouvelle-Aquitaine
Service : Secrétariat général interrégional
1, quai de la douane
33064 Bordeaux Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET
DROITS INDIRECTS DE BORDEAUX

33-2021-11-26-00003

DINA-decision du 26-11-2021-delegation
signature_representation en justice

Bordeaux, le 26 novembre 2021

Décision
du directeur interrégional de Nouvelle-Aquitaine
portant délégation de signature
des pouvoirs de représentation en justice en matière répressive.

Vu le code des douanes et notamment ses articles 343 et 377 bis ;

Vu le livre des procédures fiscales et notamment ses articles L.235, R 235-1 ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1804 B ;

Vu le décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects, modifié ;

Vu le décret n°2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de la direction de la direction générale des douanes et droits indirects et notamment ses articles 2 et 3 ;

Décide

Article 1er – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les pouvoirs généraux de représentation en justice devant les juridictions répressives en matière de douane et de contributions indirectes, les agents de catégorie A placés sous mon autorité dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe de la présente décision.

Article 2 – La présente décision et son annexe sont publiées au recueil des actes administratif du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs du département de chacune des directions régionales concernées.

Le directeur interrégional



Serge PUCETTI

Direction interrégionale de Nouvelle-Aquitaine
Service : Secrétariat général interrégional
1, quai de la douane
33064 Bordeaux Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

**Annexe à la décision du directeur interrégional de Nouvelle-Aquitaine du 26 novembre 2021 portant
délégation de signature des pouvoirs de représentation en justice en matière répressive**

<i>Nom Prénom</i>	<i>Grade</i>	<i>Observations</i>
CLEMENT Gisèle	Administratrice des douanes	
FRANÇOIS Patrice	Administrateur des douanes	jusqu'au 30 novembre 2021
CEBEDIO Claude	DSD1	à compter du 1er décembre 2021
DELADRIERE Pascal	Administrateur supérieur des douanes	
MASSIE Guillaume	DSD1	
MERLE BECKER Jean-François	DSD2	
SIERRA Laurent	DSD1	